



RÈGLEMENT DU TENNIS-CLUB DE COLLONGE-BELLERIVE



HALLE DE TENNIS

EN ÉTÉ :

D'avril à septembre, selon calendrier annuel affiché au club,
la halle est soumise au règlement des courts extérieurs.

EN HIVER :

D'octobre à mars.

- Heures de la semaine :**
- **A louer** à la saison selon tarifs fixés chaque année par le comité, hors heures du centre d'entraînement et du mercredi.
 - Les heures non louées sont à réserver le jour même auprès du secrétariat, par des membres ou des non membres (adultes et juniors).
Coût de l'heure: **Fr. 40.-**
- Week-end:**
- Pas de réservation à la saison.
 - Seuls les membres peuvent jouer.
 - Les invités ne sont pas autorisés le week-end.
 - **Un tableau de réservation est mis en place dans la halle:**
 - **Inscription personnelle sur place.**
 - **Dès 07 heures pour le matin du jour même: tableau de 07h. à 13h.**
 - **Dès 12 heures pour l'après-midi du jour même: tableau de 13h. à 22h.**
 - **Réservation d'une heure à la fois par membre, le samedi ou le dimanche.**
 - Après avoir joué, possibilité de réinscription d'une heure à la fois par membre.
 - Si un court réservé reste inutilisé après 10 minutes, il peut être réservé par d'autres membres.
 - **Les juniors: ne peuvent s'inscrire qu'avec un adulte.**
 - 2 juniors ne peuvent pas s'inscrire mais ils peuvent toutefois jouer si un terrain est libre sur le tableau au moment où ils arrivent dans la halle, au risque d'être interrompus à tout moment par des adultes désirant jouer.
- Durée:**
- Simple et double: **1 heure.**
- Entretien:**
- Balayage et lignes après chaque partie.
- Ouvertures de la halle:**
- La semaine: de **7** heures à **22** heures.
 - Le samedi: de **7** heures à **22** heures.
 - Le dimanche: de **7** heures à **22** heures.
- Professeurs:**
- En dehors du centre d'entraînement, les professeurs sont soumis au même règlement que les membres.